



POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR AUX POLLUANTS : PARTICULES EN SUSPENSION DE TAILLE INFÉRIEURE À 10 MICROMÈTRES (PM10), DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

DÉCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION (ALERTE ORANGE)

Le pic de pollution atmosphérique a dépassé le premier niveau des seuils fixés par arrêté préfectoral, au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des populations les plus fragiles.

POPULATIONS SENSIBLES ET VULNÉRABLES



Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes âgées, souffrant de maladies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques...

Mais également les personnes se reconnaissant sensibles et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors de ces pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

GESTES À ADOPTER POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



Limitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (dont les compétitions) autant en plein air et qu'à l'intérieur



Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.

DANS TOUS LES CAS



En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

POPULATION GÉNÉRALE



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.